



COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2015

L'an deux mil quatorze, le jeudi 26 mars à 17 h 30, le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur CORTINOVIS, Président, à la salle du foyer rural de Limésy.

Etaient présents : 33 (31 voix du point 1 à 4 puis 32 voix)

- Commune d'ANCEAUMEVILLE :	M. LANGLOIS Jean-Marie
- Commune d'ANCRETIEVILLE ST VICTOR :	M. LUCAS Didier
- Commune de BOUVILLE :	M. GRANDSIRE Dominique
- Commune de BUTOT :	M. SANSON Jean Paul
- Commune de CIDEVILLE :	M. GUILLON Thierry
- Commune de CROIX-MARE :	M. ROUSSELET Etienne
- Commune de DUCLAIR :	M. ALLAIS Michel
- Commune de DUCLAIR :	M. PETIT Claude
- Commune d'ECTOT L'AUBER :	M. VIGREUX Guy
- Commune d'EMANVILLE :	M. HONDIER Hubert
- Commune d'EMANVILLE :	M. BUSBOC Jacques (suppléant sans voix)
- Commune d'ESLETTES :	Mme LEFEBVRE-EVENOT Carole (arrivée au point 5)
- Commune de FRESQUIENNES :	M. OCTAU Nicolas
- Commune de FREVILLE :	M. GARAND Sylvain
- Commune de GOUPILLIERES :	M. FORSCHLE Jean-Pierre
- Commune d'HUGLEVILLE EN CAUX :	M. LEFRANCOIS Luc
- Commune de LIMESY :	M. CHEMIN Jean-François
- Commune de LIMESY :	Mme LOISEL Nadine
- Commune de MESNIL-PANNEVILLE :	M. BULAN Daniel
- Commune de PAVILLY :	M. AMIOT Alain
- Commune de PAVILLY :	M. TOCQUEVILLE Raynald
- Commune de PISSY POVILLE :	M. LESELLIER Paul
- Commune de ROUMARE :	Mme MOREL Florence
- Commune du SAUSSAY :	M. REYDANT Benoît
- Commune de SIERVILLE :	M. GOUPIL Guillaume
- Commune de St MARTIN AUX ARBRES :	M. GUEDON Florent
- Commune de St PAER :	M. MAUROUARD Bernard (suppléant avec voix)
- Commune de St PAER :	M. THIBAUDEAU Luc
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	Mme CANU Pierrette
- Commune de St PIERRE DE VARENCEVILLE :	M. LEBAS Philippe
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. GRESSANT Daniel
- Commune de Ste AUSTREBERTHE :	M. SAVOYE David
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. CORTINOVIS Michel

Etaient absents ou excusés : 7

- Commune d'AUZOUVILLE L'ESNEVAL :	M. BERTHEUIL Julien
- Commune de BARENTIN :	M. BENTOT Michel
- Commune de BARENTIN :	M. RIGOT Claude
- Commune de BLACQUEVILLE :	M. DUMONT Philippe
- Commune de MOTTEVILLE :	M. BIARD Christophe
- Commune de ST OUEN DU BREUIL :	M. JOUANGUY Claude
- Commune de VILLERS ECALLES :	M. PREVOST Francis

Point 1 : Approbation du procès-verbal du comité syndical du 11 décembre 2014 – Délibération

Le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion précédente.

Point 2 : Bilan 2014 et programmation 2015

Le Bilan de l'année 2014 est détaillé dans le **rapport de bilan 2014** envoyé aux membres du comité syndical conjointement avec l'ordre du jour du présent comité. Monsieur le Président propose au comité syndical d'approuver la programmation 2015 ci-dessous.

⇒ AMENAGEMENTS HYDRAULIQUES SOUS MAITRISE D'OUVRAGE DU SYNDICAT

⇒ 1^{ère} tranche de travaux liés à l'aménagement foncier de l'A150

L'achat du foncier pour l'ensemble des ouvrages aura lieu en 2015.

4 opérations seront lancées dès cette année en fonction du calendrier de la procédure d'aménagement foncier (nécessité d'attendre la CDAF pour avoir le droit de déposer un dossier de demande de subvention au CG 76 + nécessité d'attendre la rétrocession des terrains par la SAFER) :

- Mare Nicolle (Bouville),
 - Hameau Saint Antoine (Mesnil Panneville, MP 03 et MP 11),
 - Aval de l'ancienne base vie de l'A150 (Mesnil Panneville, MP 07 et MP 14),
 - Amont de l'ouvrage MP 03-04 le long de la RD 263 (Mesnil Panneville, MP 15),
- Et tous autres travaux qui s'avéreraient urgents.

⇒ Phase de suivi et d'entretien des ouvrages

- Le syndicat continue à réaliser la surveillance régulière et la surveillance exceptionnelle (après chaque pluie de plus de 20 mm dans les dernières 24 heures). Il aura à réaliser des visites techniques approfondies tous les 10 ans sur les ouvrages dont la première concernera l'ouvrage R4 en 2015.
- L'entretien régulier des ouvrages (tonte ou mise en pâturage) sera poursuivi.
- Diagnostic des bêtes sur 3 ouvrages,
- Expertise du dimensionnement de 3 ouvrages,
- Curages d'ouvrages envasés (aval du hameau Saint Antoine, Fossé exutoire de MP03-04),
- Poursuite du contentieux au tribunal pour St Hélier.

⇒ ETUDE D'EFFICACITE DES OUVRAGES

Le marché a été attribué à la société HYDRATEC et sera lancé en 2015.

Pour rappel, cette étude permettra de faire un bilan sur l'état du bassin versant d'un point de vue hydraulique et hydrologique, en prenant en compte l'ensemble des ouvrages réalisés par le SMBVAS mais également par les autres maîtres d'ouvrages (SIRAS principalement), et en analysant leur impact sur tout le bassin versant de l'Austreberthe, c'est à dire à la fois sur les ruissellements mais aussi sur la rivière.

⇒ VOLET AGRICOLE

Pour 2014 il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet agricole à travers 6 axes principalement :

- La finalisation des Plans Communaux d'Hydraulique Douce (PCAHD) en particulier sur la partie du BAC située dans le périmètre d'aménagement foncier et pour laquelle il fallait attendre que le nouveau parcellaire soit redessiné.

- La poursuite de l'implantation d'aménagements d'hydraulique douce sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement sur les communes ayant déjà leur PCAHD.
- Le chargé de mission continuera à analyser les dossiers de demandes de retournement d'herbages qui lui seront soumis (rappel : arrêté du 31/12/2014 instituant l'obligation pour tout agriculteur voulant retourner une prairie de demander l'avis du SMBVAS y compris sur le périmètre de l'aménagement foncier).
- Pour les mesures agri-environnementales aujourd'hui organisées en PAEC (Projet agro-environnemental et climatique), recrutement en fin d'année 2015 d'un CDD de 5 mois financé à **100%** par l'Europe dont le rôle sera la coordination de tous les acteurs faisant des MAE (information plus détaillée lors du prochain comité syndical). Ces mesures permettent notamment aux agriculteurs d'accéder à des financements pour la préservation de la ressource en eau potable, la transition vers le bio, la préservation de la biodiversité, etc.

➔ **VOLET MARES**

- Poursuite du projet « Donnons vie aux mares » avec
 - l'élaboration des plans de gestion des mares diagnostiquées en 2014 (Hugleville en Caux, Emanville, Duclair, Le Saussay, Goupillières, Auzouville l'Esneval),
 - les travaux sur les mares qui le nécessitent,
 - le diagnostic pour 6 nouvelles mares.
- Lancement d'animations avec les scolaires sur 3 mares ayant fait l'objet d'un diagnostic en 2014, en collaboration avec l'association CARDERE, pour faire partager aux enfants les résultats du diagnostic et analyser l'état des mares. L'objectif est de les faire revenir après la réhabilitation pour leur montrer l'effet de la réhabilitation sur la biodiversité.

➔ **VOLET URBAIN**

Il est proposé au comité syndical de poursuivre les actions du volet urbain en 2015.

En 2015 le SMBVAS continuera à suivre l'élaboration du PPRI qui n'a pas énormément avancé en 2014.

➔ **COMMUNICATION**

En 2015, les actions de communication prévues sont :

- Lancement du nouveau site web du syndicat
- Publication du journal du SMBVAS
- Visite pour les élus, du territoire de la Pointe de Caux, pour découvrir leurs actions de culture du risque
- Visite pour les élus de dispositifs de gestion des eaux pluviales urbaines et des aménagements d'hydraulique douce

➔ **AMELIORATION DE LA CULTURE DU RISQUE**

- Le syndicat de bassin versant souhaite réaliser un **parcours pédagogique** sur le territoire de l'Austreberthe. La réflexion sur ce projet intégrant également des étapes sur le terrain de la « maison de l'eau » commencera à la fin de l'étude « maison de l'eau » afin de s'en nourrir.
- Poursuite de l'aide à la rédaction des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) avec 11 nouvelles communes prévues en 2015.

- Lancement de l'action de **réduction de la vulnérabilité** du bâti public et des entreprises avec une première tranche de diagnostics et préconisations qui concernera 5 bâtis publics et 5 entreprises.

➔ **Autoroute A150**

Le SMBVAS joue un rôle important de vigilance par rapport à cet aménagement. Plusieurs problèmes ont pu être identifiés par le SMBVAS ou les élus : érosion en aval, apports d'eau supplémentaire, problème de voisinage avec les agriculteurs, etc. Le SMBVAS poursuivra son suivi de l'autoroute après travaux.

➔ **SAGE**

- 2015 verra la constitution de la CLE (Commission locale de l'eau) qui sera l'organe de décision lors de l'élaboration du SAGE,

- Organisation des premières commissions thématiques,

- La rédaction de l'état initial du territoire se poursuivra et sera présentée et discutée lors des commissions thématiques

- Le travail d'une stagiaire permettra de compléter l'identification des zones humides sur le territoire.

- Rédaction et distribution de documents de communication (notamment journal du SAGE).

Le comité syndical après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la programmation 2015.

Débats :

Monsieur LESELLIER demande quelle surface a été réservée pour le SMBVAS dans le cadre de l'aménagement foncier A150.

Madame BOUZID précise qu'une surface d'environ 6,55 ha a été réservée et que cette surface comprend les deux ouvrages structurants de l'opération Saffimbec Tranche 1 qui représentent les plus grandes surfaces.

Concernant l'envasement de MP 03-4, Monsieur GUILLON demande s'il n'est pas possible d'effectuer le curage en utilisant de la chaux.

Madame BOUZID indique qu'il n'est pas possible à sa connaissance d'utiliser une telle technique car il ne s'agit pas de vase mais de limons.

Point 3 : Débat d'Orientation Budgétaire

Monsieur le Président présente les éléments suivants :

➔ **Le bilan 2014**

Le compte administratif 2014 fait apparaître un excédent d'investissement de 139 963,77 € et un solde de restes à réaliser positif de 70 295,86 € soit un excédent net de 210 259,63 €. En section de fonctionnement, le compte administratif 2014 montre un excédent net de 546 075,68 €. Le vote du compte administratif 2014 interviendra après validation par le centre des finances publiques du compte de gestion 2014.

⇒ L'état de la dette fin 2014

Aucun emprunt supplémentaire n'a été contracté en 2014 en plus de l'emprunt contracté en 2002 de 210 000 euros (sur 20 ans) et de l'emprunt supplémentaire de 450 000 euros (sur 20 ans) contracté en 2006. Le capital restant dû pour ces deux emprunts s'élève à 366 743,65 € au 31/12/2014.

⇒ Le fonctionnement 2015

⇒ Evolution des dépenses

Il sera prévu une diminution des dépenses de 16% (passant de 1 085 863,85 € à 912 639 €). Cette diminution correspond à la baisse des charges à caractère générale (011) :

- Entretien et réparation des terrains : l'entretien des ouvrages diminue de 12 000 € ;
- Etudes et recherches : passe de 95 000 à 24 000 € du fait de la réalisation à l'interne de l'Etat initial du territoire du SAGE qui devait initialement être externalisé ;
- Honoraires : diminution de 15 000 € correspondant à la fin de l'expertise du contentieux de St Hélier.

Les charges de personnel quant à elles augmentent légèrement du fait du recrutement d'un temps plein sur le poste Culture du Risque (PCS) et sur la prévision d'un recrutement d'un CDD de 5 mois pour l'action PAEC (financé à 100 % par le Feader – Région).

⇒ Evolution des recettes

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées, soit 414 698 €.

En dehors de ces contributions, les recettes seraient principalement liées à des subventions des organismes suivants pour la cellule d'animation et les actions du PAPI 2 :

- Département de Seine Maritime : environ 36 000 € ;
- Etat : environ 44 000 € ;
- AESN : environ 94 000 € ;
- FEADER – Région : 13 500 €.

⇒ L'investissement 2015

Le budget prévisionnel d'investissement pour l'année 2015 devrait s'équilibrer aux alentours de 1 249 598,91 € (1 166 534,75 € en 2014).

⇒ Les principales dépenses

Les principales dépenses d'investissement potentielles en 2015 pourraient être les suivantes :

- le poste « Etudes et frais d'insertion » représentera 227 800 € environ et sera en grande partie dévolu à l'étude de l'efficacité des ouvrages, aux expertises d'ouvrage, à l'étude d'aménagement de plans communaux d'hydraulique douce T2 et aux diagnostics mares ;
- le poste « Acquisitions de terrains » et « Matériels » représentera 154 800 € environ essentiellement répartis entre les acquisitions foncières dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150 et la création des panneaux du parcours pédagogique ;

- les travaux « Immobilisations en cours » représenteront 694 000 € environ, les postes les plus importants prévus concernent essentiellement les travaux des Plans communaux d'hydraulique douce qui concernent les agriculteurs, les communes et l'aménagement A150 et seront également intégrés à ce compte ainsi le marché d'architecte pour la Maison de Villers Ecalles ;
- la dépense correspondant au remboursement des emprunts reste stable à 35 000 € en 2015.

⇒ Les principales recettes

- le FCTVA s'élèvera à 24 501,26 € (en 2014 il s'est élevé à 19 450,44 € correspondant à l'obtention du FCTVA 2013) ;
- les subventions d'investissement inscrites en restes à réaliser s'élèvent à 146 118,59 € et concernent essentiellement les subventions à recevoir dans le cadre des travaux d'aménagements d'hydraulique douce ;
- les autres subventions d'investissement inscrites correspondent aux financements des études prévues (au compte 2031), aux actions PAPI et SAGE et aux financements des travaux de la maison de Villers Ecalles pour un montant de 350 000 € environ.

Les membres du comité syndical prennent acte du débat d'orientation budgétaire.

Point 4 : Maison de l'eau – Choix de l'architecte

- Vu la délibération du comité syndical en date du 29 juin 2012 relative à l'achat de la propriété de Villers-Ecales, suite au rapport d'expertise positif du CAUE (achat 170 000 euros)
- Vu la délibération du comité syndical en date du 9 avril 2013 confiant au Bureau d'Etude Planeth, l'élaboration de différents scénarii pour cette maison de l'eau (coût 33 195 euros)
- Vu la présentation de l'étude en comité syndical en date du 10 mars 2014,
- Vu la délibération du 8 juillet 2014 confiant au Bureau d'Etude Planeth l'élaboration du cahier des charges pour le recrutement d'un architecte (étude de programmation en cours de finalisation coût 7 890 euros),
- Vu les démarches effectuées auprès de l'ensemble des financeurs entre juin 2014 et février 2015,
- Vu les lettres d'intention de financement de l'AESN et de M. Bouillon, député de Seine Maritime (autres lettres d'intention en attente),
- Vu l'avis positif de la Fondation du Patrimoine sur l'éligibilité du projet au financement par ses dispositifs,
- Vu l'objectif 4 du **Plan de Gestion des Risques d'inondation plaçant comme prioritaire sur les territoires à risque inondation de « Mobiliser tous les acteurs via le maintien et le développement de la culture du risque. [...] Entretenir la mémoire du risque est un facteur essentiel de prévention. Les outils de communication liés à la conscience et à la connaissance du risque d'inondation sont à développer. Plusieurs cibles sont visées : les élus et les aménageurs, les acteurs économiques, les gestionnaires de réseaux et globalement l'ensemble des riverains des cours d'eau et du littoral »**

Le comité syndical se doit de délibérer sur le lancement de la démarche de recrutement d'un cabinet d'architecte qui aura pour mission de penser et d'organiser les locaux du syndicat en tant que tels, et penser l'ensemble de la propriété comme Pôle Ressource et Communication sur les politiques de l'eau en lien avec les politiques d'aménagement du territoire.

Les aménagements seront prévus pour être exemplaires du point de vue de la prise en compte du risque inondation et ce d'autant plus que nous avons été retenus comme TRI – Louviers Rouen Austreberthe.

Ces aménagements seront également exemplaires du point de vue de leur performance environnementale.

L'aménagement du parc se fera, dans un premier temps, à minima. Le projet peut se poursuivre de la manière suivante :

- lancement de la consultation de cabinet d'architectes fin du 1^{er} semestre,
- dépôt des demandes de subvention fin du 1^{er} semestre,
- lancement des travaux en 2016.

Ce projet, estimé à 660 000 euros HT, pourrait être financé de la manière suivante :

- Agence de l'Eau : 150 à 200 000 euros,
- Région Haute-Normandie,
- Département,
- Fondation du Patrimoine,
- 1% Paysage A150 pour un montant maximum de 50 000 euros,
- réserve parlementaire.

Le Syndicat en autofinancement : 300 000 euros.

Les politiques de l'eau, bien que légitimes, sont régulièrement remises en question en dépit de leur caractère d'intérêt général, du fait de l'opposition entre économie et milieu.

En permanence, on doit gérer des contraires, des conflits, et quoi de mieux que d'être au pied d'une autoroute pour illustrer ces contradictions propres à notre monde.

Le changement nécessite des processus de sensibilisation, de communication, de pédagogie qui sont au centre de ce projet de Maison de l'Eau.

Cette propriété peut être l'outil pour parler et porter le changement.

Si hier, nous étions dans la réparation, aujourd'hui, il convient de se tourner résolument vers la non-aggravation.

Pour cela, il y a de la responsabilité de chacun, mais non dans une dynamique « intérêt individuel » d'un côté, et « intérêt collectif » de l'autre, mais bien dans une prise de conscience que, pour une part il y a le collectif commun, seule condition pour s'inscrire dans une optique de progrès continu.

Tout au long de la démarche, le projet a évolué, et pris en compte les remarques de chacun.

Ce projet a reçu un accueil favorable et le soutien de personnalités politiques aptes à repérer les projets innovants.

Enfin la réalisation de ce projet se fera par étapes, en fonction des possibilités financières du syndicat.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, autorisent par 27 voix pour et 4 abstentions, Monsieur le Président à poursuivre la démarche et à :

- Lancer la consultation pour le recrutement d'un cabinet d'architecte,
- Choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- Signer le marché correspondant,
- Demander le maximum de subvention,
- Signer tous les documents afférents à cette opération.

Débats :

Monsieur BAUDU (ASIVA) regrette que le SMBVAS s'installe en zone inondable à l'heure où il faut éviter d'augmenter le nombre de maisons en zone inondable.

Monsieur ALLAIS précise qu'il faut s'adapter mais qu'il est possible aujourd'hui de vivre en zone inondable.

Monsieur GUILLON indique que vivre en zone inondable est effectivement possible mais pas dans une maison qui date d'un siècle avec des remontées humides et des pièces non adaptées.

Madame BOUZID précise que nous n'y installons pas une maison ordinaire mais un service public de sensibilisation pour parler spécifiquement des problèmes d'inondation et de la façon d'y faire face en

particulier en adaptant son habitat. Et où pouvons nous être mieux situés pour pouvoir mener ce type de démonstration qu'en étant en zone inondable ?

Le rôle du SMBVAS est de travailler sur la résilience des habitats situés en zone inondable et d'accompagner les gens qui vivent dans ces zones.

Monsieur GARRAND et Monsieur PETIT indiquent que plusieurs étapes ont déjà été effectuées (acquisition, choix d'un bureau d'études) et qu'il ne faut pas toujours revenir sur la décision initiale.

Monsieur GUILLON s'interroge sur la possibilité d'accueillir des groupes dans des pièces si exigües. Madame BOUZID indique que la maison n'a pas vocation de recevoir des groupes tels que le comité syndical mais plutôt des groupes restreints de 10 à 30 personnes. Pour les groupes plus importants les salles de la commune de Villers-Ecalles sont à proximité immédiate du site. A l'heure des économies il faut utiliser au maximum les infrastructures existantes plutôt que d'essayer de tout faire dans ses propres infrastructures.

Une personne demande la fréquence des réunions regroupant 25 personnes.

Madame BOUZID indique que le SMBVAS reçoit des groupes environ 3 fois par mois, mais que l'objectif de la structure n'est pas de faire des grandes messes plusieurs fois par mois. De plus, toutes les actions du PAPI en cours « rentrent » dans ce type de locaux.

Monsieur VIGREUX s'interroge sur le fait que les locaux soient adaptés s'il y a fusion avec d'autres structures dans le cadre de la GEMAPI.

Madame BOUZID précise qu'un des éléments demandé dans le cahier des charges des locaux sera la modularité de l'espace afin de pouvoir faire évoluer les locaux en fonction des besoins.

Monsieur CHEMIN s'inquiète de la création par ALBEA d'une digue sous le viaduc qui risque d'aggraver la situation en termes d'inondations.

Madame BOUZID indique qu'au droit du viaduc avant les travaux, un endiguement existait qui s'appelait le chemin noir. ALBEA a réalisé une modélisation hydraulique avant travaux afin de déterminer s'il fallait supprimer cet « digue ». La modélisation a montré que la suppression de la digue risquait d'aggraver la situation en aval et en particulier accroître l'inondabilité de l'usine Ferrero. Il a donc été décidé par ALBEA en accord avec la police de l'eau de remettre le site en état après travaux en revenant à la cote initiale du chemin noir. Par ailleurs, une zone humide a été surcreusée en amont augmentant les capacités d'expansion des eaux de l'Austreberthe en cas de crue (documents consultables au SMBVAS).

Monsieur VIGREUX précise que si le choix du cabinet d'architecte est validé lors de ce comité, les travaux seront forcément lancés, il n'y aura plus de remise en question possible du projet.

Point 5 : Donnons vie aux mares

Comme nous vous l'avons fait en 2014, le SMBVAS souhaite continuer à collaborer avec les communes autour de la réhabilitation des mares de leur territoire.

L'objectif est que chaque commune du syndicat dispose d'une mare « référente » en termes d'hydraulique, de biodiversité et de gestion. Cette mare pourra faire l'objet d'activités pédagogiques pour les enfants de la commune.

Dans ce cadre, il est nécessaire de réaliser un diagnostic faune/flore afin d'aboutir à un plan de travaux ou à un plan de gestion (le plan de gestion est pour les mares qui ne nécessitent pas de travaux mais pour lesquelles des recommandations en termes d'entretien, etc. seraient proposées).

Il est donc nécessaire de prendre un prestataire dont la prestation comprendrait :

- le diagnostic écologique,
- la rédaction d'un mini plan d'action,

- le suivi de la mise en œuvre des travaux,
- le suivi scientifique suite aux interventions.

Ces diagnostics bénéficieront de subventions de l'AESN.

Les travaux quant à eux seront intégrés dans le programme d'action PAPI au travers des travaux d'aménagement d'hydraulique douce.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- Mettre en concurrence les entreprises de diagnostic au travers de devis,
- Choisir l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse,
- Signer tous les documents afférents à cette opération,
- Demander le maximum de subvention.

Débats :

Monsieur GUILLON souhaite que la même approche soit proposée aux particuliers mais en demandant une participation financière.

Madame BOUZID précise que les mares des particuliers ont été recensées au cours des 2 stages « mares » effectués. A terme, il est prévu dans le plan mare de proposer aux particuliers un diagnostic de leur mare et des conseils sur les travaux à réaliser. Nous avons voulu commencer par les mares communales afin de disposer d'une mare exemplaire par commune afin de pouvoir en faire un lieu de sensibilisation aux bonnes pratiques et un tremplin pour toucher les particuliers et les scolaires. L'idée est que cela fasse « tâche d'huile ».

Monsieur GUILLON souhaite être associé à cette démarche.

Madame BOUZID en prend bonne note.

Point 6 - Lancement étude d'efficacité des ouvrages (1.CONNAIS.2) – Délibération

Conformément à la délibération du 12 septembre 2011 et à la programmation du PAPI prévoyant l'élaboration d'une étude d'efficacité des ouvrages, le syndicat a prévu, après 10 ans d'action, d'effectuer un bilan de l'efficacité des ouvrages réalisés sur le bassin versant de l'Austreberthe. Cette étude prendrait en compte l'ensemble des ouvrages réalisés et ceux prévus par le SMBVAS mais également ceux réalisés par les autres maîtres d'ouvrages (SIRAS principalement) et en analysant leur impact sur tout le bassin versant de l'Austreberthe et en particulier sur la rivière.

L'appel d'offre a été lancé en 2014 et le marché attribué à Hydratec pour un montant total de l'opération à 150 405 € (contre 180 000 € estimés initialement).

Pour mener à bien cette étude, le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président à :

- Passer les marchés correspondants ;
- Demander le maximum de subventions ;
- Signer tous les documents afférents à cette opération.

Point 7 : Plan de financement de l'étude d'efficacité des ouvrages (1.CONNAIS.2)

Suite à la délibération du 12 mars 2015 autorisant le lancement de l'étude d'efficacité des ouvrages, Monsieur le Président présente au Comité Syndical le plan de financement ci-dessous :

Financiers	Montant éligible € H.T.	Taux de subvention	Montant des financements € H.T.
AESN	150 405	60%	90 243
ETAT	150 405	20%	30 081
SMBVAS	150 405	20%	30 081
TOTAL		100%	150 405

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré approuvent à l'unanimité ce plan de financement.

Point 8 : Adhésion à CARDERE

Afin de pouvoir proposer une animation et un accompagnement du plan « donnons vie aux mares » le syndicat souhaite bénéficier des services du Centre d'Education à l'environnement CARDERE. Ce centre propose, entre autre, une animation autour de la faune et la flore présentes dans les mares à destination des scolaires.

L'adhésion a CARDERE donne droit à :

- 5 animations gratuites par classe (ou groupe) et par an. Possibilité d'adapter les animations à d'autres publics.
- 1 journée de formation des enseignants gratuite (hors frais de déplacement). L'idéal est de regrouper tous les enseignants des écoles participantes. Possibilité de former aussi les animateurs périscolaires.
- 1 Classeur d'activités + Prêt de la malle pédagogique qui va avec.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité d'adhérer à cette association pour l'année 2015.

L'adhésion annuelle s'élève à 230 euros pour 2015.

Point 9 : Contribution des communes et du SIRAS

Monsieur le Président propose que les contributions des communes et du SIRAS ne soient pas augmentées et que seule soit prise en compte l'évolution du potentiel fiscal et la mise à jour des populations. De ce fait, les contributions pour 2015 seront de 414 698 € (même chiffre qu'en 2013 et 2014).

Collectivité	Contributions 2014 en euros	Quote-part	Contributions 2015 en euros
Anceaumeville	1 261	0,302	1 252
Ancretieville Saint Victor	2 194	0,526	2 181
Auzouville l'Esneval	5 536	1,363	5 652
Blacqueville	6 050	1,475	6 117
Bouville	13 399	3,206	13 295
Butot	4 653	1,099	4 558
Cideville	5 113	1,228	5 092
Croix Mare	3 811	0,891	3 695
Ectot l'Auber	1 327	0,374	1 551
Emanville	7 158	1,800	7 465
Eslettes	1 078	0,263	1 091
Fresquiennes	14 216	3,458	14 340
Fréville	1 576	0,374	1 551
Goupillières	4 918	1,175	4 873
Hugleville en Caux	7 444	1,828	7 581
Mesnil Panneville	11 151	2,727	11 309
Motteville	3 334	1,285	5 329
Pissy Pôville	14 166	3,379	14 013
Roumare	10 450	2,369	9 824
Saint Martin aux Arbres	3 065	0,733	3 040
Saint Ouen du Breuil	1 086	0,245	1 016
Saussay	5 175	1,311	5 437
Sierville	13 988	3,343	13 863
SIRAS	272 550		270 574
TOTAL	414 698		414 698

Pour information, les contributions des communes du SIRAS sont les suivantes :

Commune	Contributions 2014 en euros	Quote-part	Contribution 2015 en euros
Barentin	114 482	26,813	111 193
Duclair*	20 830	4,928	20 436
Limésy	17 583	4,320	17 915
Pavilly	46 541	11,565	47 960
Sainte Austreberthe	7 419	1,785	7 402
Saint Paër*	17 844	4,355	18 060
Saint Pierre de Varengueville*	25 296	6,066	25 156
Villers Ecalles	22 555	5,414	22 452
TOTAL	272 550		270 574

* Ces 3 communes appartiennent à la Métropole Rouen Normandie

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical adoptent, à l'unanimité, les contributions des communes et du SIRAS pour l'année 2015.

Point 10 : Fiscalisation des contributions communales

Vu l'article L5212-20 du Code Général des Collectivités Locales, les comités syndicaux peuvent décider de remplacer les contributions des communes adhérentes par le produit des quatre taxes directes locales.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de reconduire pour l'année 2015 le principe de la fiscalisation des contributions communales.

Point 11 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe – Délibération

Suite à la délibération du comité syndical en date du 5 décembre 2008, fixant le taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour le cadre d'emploi d'adjoint technique territorial, l'adjoint technique territorial 1^{ère} classe du syndicat ayant atteint le 7^{ème} échelon de son grade et ayant 6 ans de services dans le cadre d'emploi il peut être promu au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 7,5 heures à compter du 1^{er} février 2015 et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} février 2015,
- Supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 1^{ère} classe,
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

Point 12 : Création d'un poste rédacteur principal de 2^{ème} classe – Délibération

Suite à la délibération du comité syndical en date du 5 décembre 2008, fixant le taux de promotion d'avancement de grade à 100% pour le cadre d'emploi de rédacteur territorial, le du syndicat ayant atteint le 7^{ème} échelon de son grade et ayant 5 ans de services dans le cadre d'emploi il peut être promu au grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe.

Il convient donc de créer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} mars 2015 et de supprimer le poste de rédacteur territorial.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autoriser à l'unanimité, Monsieur le Président à :

- Créer le poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mars 2015,
- Supprimer le poste de rédacteur territorial,
- Inscrire les dépenses correspondantes au budget.

Point 13 - Gratification stagiaire Zone Humide - SIG

Lors du comité syndical du 16 décembre 2013, il avait été prévu de recruter un stagiaire SIG en 2014 pour travailler sur les données des deux syndicats Caux Seine et Austreberthe dans le cadre du SAGE et plus particulièrement sur les Zones Humides. Ce recrutement n'a pu avoir lieu en 2014 et a donc été effectué en début 2015, Mélanie GOETTMAN effectue actuellement ce stage et il convient de délibérer pour lui attribuer une gratification.

La loi « Cherpion » N°2011-893 du 28 juillet 2011 précise que lorsqu'au cours d'une même année scolaire ou universitaire, deux mois consécutifs où non ont été effectués, la gratification est obligatoirement due au stagiaire.

Le montant horaire de la gratification est fixé à 13,75 % du plafond horaire de la sécurité sociales et ce, dès le 1^{er} jour de stage, soit pour l'année 2015 : 508,20€ par mois. La gratification est versée mensuellement au stagiaire.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité Monsieur le Président à :

- Verser la gratification,
- Signer tous les documents y afférents.

Point 14 - Renouvellement de l'adhésion au Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI)

Le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation (CEPRI) est une association créée en décembre 2006 comprenant des associations nationales d'élus, des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de collectivités engagées dans la réduction du risque inondation et la Mission Risques Naturels.

Le CEPRI est un véritable point d'ancrage national pour le SMBVAS. Grâce à cette association, nous sommes au courant en avant-première de nombre de textes de loi et dispositifs à venir dans les domaines qui nous intéressent (TRI, Loi de décentralisation acte III, etc.) et participons à ces démarches.

Depuis le comité syndical du 1^{er} juillet 2014, Monsieur CORTINOVIS a été désigné délégué titulaire, et Monsieur GRESENT délégué suppléant pour représenter le syndicat au CEPRI.

L'adhésion est de 1 000 euros pour l'année 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion au CEPRI.

Point 15 - Renouvellement de l'adhésion au Réseau technique d'Echanges « PAPI » du CEPRI

Le comité syndical après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à ce réseau qui nous permet d'être en lien avec le ministère de l'environnement pour être informé des orientations qui sont prises.

L'adhésion est de 500 euros pour l'année 2015.

Point 16 - Renouvellement de l'adhésion à l'AREAS

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion à l'AREAS (Association Régionale d'Etudes et d'Amélioration des Sols).

Le syndicat adhère depuis 2003 à cette association qui est un partenaire technique incontournable sur l'ensemble des actions du syndicat. En effet, l'AREAS organise notamment des formations pour les personnels des syndicats de bassin versant et nous épaula techniquement sur la plupart des projets hydrauliques, agricoles ou urbains. En parallèle, l'AREAS assure une veille technique permanente sur les domaines du ruissellement et de l'érosion.

Pour mémoire, Monsieur GRESENT et Monsieur SANSON ont été désignés lors du comité syndical du 1^{er} juillet 2014 pour représenter le syndicat à l'AREAS.

Cette année la cotisation s'élèvera à 1 944 euros pour l'année 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de renouveler l'adhésion à l'AREAS pour l'année 2015.

Point 17 - Contribution au Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval

Monsieur le Président rappelle que le SMBVAS est membre du SIDESA et propose au comité syndical d'accepter la contribution qui s'élève à 400 euros pour l'année 2015.

Pour mémoire, Monsieur CORTINOVIS et Monsieur GRESENT ont été élus délégués au SIDESA lors du comité syndical du 1^{er} juillet 2014.

Le comité syndical après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la contribution au SIDESA pour l'année 2015.

Point 18 - Renouvellement de l'adhésion au CAUE

Monsieur le Président propose que le syndicat renouvelle son adhésion au Conseil d'Architecture d'Urbanisme d'Environnement de la Seine-Maritime (CAUE) pour l'année 2015.

Le CAUE est régulièrement sollicité pour conseiller le syndicat sur l'intégration paysagère des ouvrages de ses ouvrages.

La cotisation annuelle s'élève à 106 euros pour 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion au CAUE pour l'année 2015.

Point 19 - Renouvellement de l'adhésion à l'ASYBA

Suite à la création de l'Association Régionale des Syndicats de Bassin Versant et Structures Assimilées intervenue le 5 avril 2012, et aux délibérations de septembre et décembre 2011 acceptant la création et l'adhésion du SMBVAS à cette association, Monsieur le Président propose au Comité Syndical de renouveler l'adhésion à l'ASYBA.

La cotisation annuelle s'élève à 350 euros pour 2015.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion à l'ASYBA pour l'année 2015.

Questions diverses - Information

Levée de la séance à 19 h 20